

(Le son est extrêmement faible)

Part 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=lqFDtOP9wbc>

00:05:12 : Sonia Brau : Vous avez trouvé chacun sur vos tables, deux délibérations. Ah ? Je crois qu'il y a un souci, les délibérations n'ont pas été déposées sur table. Je vais vous faire parvenir deux délibérations que nous mettrons au vote. Je vous rappelle le concept : posé sur table, le vote sera de savoir si oui ou non, on accepte que ce soit mis à l'ordre du jour. Mon équipe, je le sais, est bien au courant de ces deux délibérations, j'imagine que vous aussi, puisqu'elles émanent de l'opposition, malgré tout et afin d'assurer la possibilité à chacun de pouvoir réfléchir sur son vote, nous allons suspendre la séance pendant 5 minutes afin de pouvoir procéder chacun à sa lecture. M. Mirleau vous parlerez après, pour l'instant, on lève la séance. 5 minutes.

00:06:25 : Dépôt sur table des deux propositions par les services.

00:06:30 : M. Mirleau se lève pour rappeler la jurisprudence à Mme le Maire.

(Le son est bien meilleur)

Part 2 : [https://www.youtube.com/watch?v=0\\_\\_6UEvu88w](https://www.youtube.com/watch?v=0__6UEvu88w)

00:00:17 : Matthieu Mirleau : Bonsoir, j'avoue que je suis très étonné de voir les projets de délibérations que je vous ai envoyés le 18 juin et le 22 septembre rajoutés à l'ordre du jour du Conseil Municipal à 20 h 00 sans qu'elles aient été préalablement annexées à l'ordre du jour que nous avons reçu avec notre convocation. Je rappelle qu'une délibération prise par le conseil municipal sans qu'aucune convocation n'ait été adressée à ses membres est illégale d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat du 19 avril 1985, Guy-de-Littaye. Donc, au niveau de la loi - je vous remercie de les mettre à l'ordre du jour, je comprends pas qu'elles n'aient pas été mises avec la convocation - mais au niveau de la loi, ce qu'on va faire ce soir n'est pas légal.

[Interruption de Mme le Maire afin d'apporter une précision d'ordre technique]

00:00:58 : Sonia Brau : Alors, pardon, juste, je vous reprends elles ne sont pas mises à l'ordre du jour, elles sont proposées en rajout.

00:01:10 : Matthieu Mirleau : C'est la même chose.

00:01:12 : Sonia Brau : Non, Monsieur, ce n'est pas la même chose. Je vous laisse terminer, allez-y.

00:01:13 : Matthieu Mirleau : Elles n'étaient pas inscrites dans la convocation.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:01:15 : Sonia Brau : Elles sont proposées en rajout sur table.

00:01:17 : Matthieu Mirleau : Oui, elles sont proposées en rajout sur table, donc elles n'étaient pas inscrites...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:01:20 : Sonia Brau : Est-ce que vous avez une explication de vote ou... Parce que je vous rappelle que le sujet sur lequel on vote, là, à l'instant, c'est le fait de l'ajouter ou pas, cette délibération, à l'ordre du jour.

00:01:30 : Matthieu Mirleau : Oui, mais c'est tout le débat.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:01:31 : Sonia Brau : Non ce n'est pas le débat. Je vous demande de vous exprimer sur le fait que vous soyez d'accord qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

00:01:43 : Matthieu Mirleau (déstabilisé) : C'est ça, c'est-à-dire, ce que je viens de vous dire là, c'est-à-dire, le fait...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:01:46 : Sonia Brau : C'est votre lecture M. Mirleau, du droit.

[M. Mirleau essaye de conserver la parole]

00:01:48 : Matthieu Mirleau : Non, non, ce n'est pas ma lecture du droit, là, la phrase que je viens de lire, je l'ai trouvée sur le site du gouvernement.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:01:57 : Sonia Brau (moqueuse) : Ah d'accord, bon bah vous ferez un recours gracieux, vous en avez l'habitude.

[M. Mirleau essaye de conserver la parole]

00:01:59 : Matthieu Mirleau : Je vous explique que normalement, quand on vous envoie des propositions d'ajout à l'ordre du jour, vous devez les annexer dans la convocation.

00:02:12 : Sonia Brau : Non, j'ai le choix de le faire ou pas puisque je suis la Présidente de séance.

[M. Mirleau valide cette précision de Mme le Maire]

00:02:15 : Matthieu Mirleau : Bien sûr. Exactement.

00:02:18 : Sonia Brau : En revanche, aujourd'hui, je fais le choix, de la proposer sur table, au vote. Est-ce que vous avez par rapport à cette demande, par rapport à cette délibération, ce vote que nous allons effectuer, quelque chose à dire ? Outre le fait que vous clamez que ce soit illégal et ça je vous rassure, la Préfecture saura nous le dire.

[M. Mirleau précise que ce type de contrôle de légalité par la Préfecture n'a rien d'automatique]

00:02:40 : Matthieu Mirleau : Non, ils ne contrôlent pas la légalité de ce type

de chose.

00:02:43 : Sonia Brau (moqueuse) : Vous avez raison, M. Mirleau.

[M. Mirleau tente de recentrer le débat]

00:02:45 : Matthieu Mirleau : Moi, ce que j'aimerais bien savoir, c'est sur quel texte vous vous appuyez pour rajouter des points à la dernière minute, sans les annexer à la convocation. Moi je vous ai donné l'extrait de jurisprudence qui dit que l'on a pas le droit de faire ça, et d'ailleurs c'est extrêmement rare que ça arrive depuis que je suis élu.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:03:00 : Sonia Brau : Alors non, moi j'en suis à mon troisième mandat et ça m'est arrivé plusieurs fois.

00:03:03 : Matthieu Mirleau : Moi, j'en suis à mon premier mandat et c'est extrêmement rare que ça arrive depuis que je suis élu.

00:03:08 : Sonia Brau : Ah bah oui, ça fait un an, moi ça fait un peu plus de 12 ans, mais je comprends, donc ça vous choque parce que c'est la première fois, j'entends votre argument.

00:03:19 : Matthieu Mirleau : Non, ça me choque parce que, je vais vous rappeler ce que...

[M. Mirleau tente de recentrer le débat]

00:03:33 : Matthieu Mirleau : Oui, ma question, c'est sur quel texte vous vous basez pour faire ça ? Parce que moi je vous donne des sources en vous indiquant pourquoi on a pas le droit de faire ça, j'aimerais bien que vous m'expliquiez pourquoi, on peut rajouter un point, comme ça, à l'ordre du jour, à la dernière minute...

00:03:38 : Sonia Brau : Alors M. Mirleau, le service juridique, via mon directeur de cabinet, vous enverra les points ?

00:03:53 : Matthieu Mirleau : Donc vous ne savez pas ? Donc vous ne savez pas en fait ?

00:03:54 : Sonia Brau : Je vous ai donné une réponse. Vous m'avez posé une question, je vous ai donné une réponse.

00:03:55 : Matthieu Mirleau : Moi j'aimerais bien avoir une réponse maintenant.

00:03:56 : Sonia Brau : Elle ne vous plait pas, je l'entends, pour autant, nous allons passer au vote. Qui est pour l'adoption de la délibération n°1 ?

[Personne ne réagit. Mme le Maire se trompe dans sa proposition et se reprend]

00:04:10 : Qui est pour l'adoption du fait de mettre à l'ordre du jour la délibération n°1 : je vous rappelle : Création d'une commission citoyenne sur les mobilités douces.

[M. Mirleau reprend la parole pour exprimer une explication de vote]

00:04:22 : Matthieu Mirleau : Alors, juste avant de voter, je ne participerai pas à ce vote.

[Mme le Maire coupe la parole du fait que M. Mirleau n'a pas levé la main et le rappelle à l'ordre]

00:04:25 : Sonia Brau : M. Mirleau, en fait, vous allez demander la parole et je vais vous la donner. Vous vous rappelez de ça ?

[M. Mirleau lève la main]

00:04:34 : Sonia Brau (sur un ton énervé) : Merci M. Mirleau, je vous donne la parole.

00:04:35 : Matthieu Mirleau : Avant de passer au vote, je veux expliquer pourquoi, même si c'est des points que j'ai ajoutés... que j'ai demandés l'ajout à l'ordre du jour, mais j'ai demandé à ce que cela figure à l'ordre du jour de la convocation que tous les élus ont reçue, qui figure aussi sur le site Internet afin que les citoyens puissent être au courant. Donc personne est au courant que c'était mis à l'ordre du jour, moi c'était ma demande, donc quelque chose de régulier. Je ne vais pas prendre part au vote...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:04:57 : Sonia Brau : Est-ce que je dois entendre que vous pensez que je fais des choses illégales et que c'est irrégulier ? Est-ce que vous pouvez le dire au micro s'il vous plait ?

00:05:02 : Matthieu Mirleau : Là, j'estime...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:05:04 : Sonia Brau : Non, non, je vous demande de vous prononcer et de m'accuser de faire des choses illégales et irrégulières !

00:05:13 : Matthieu Mirleau : J'estime...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:05:14 : Sonia Brau (hausse le ton) : La réponse à ma question ! Moi je donne des réponses, elles ne vous conviennent pas mais je vous réponds.

00:05:20 : Matthieu Mirleau : Je vais vous répondre. Donc j'estime que le fait d'ajouter un projet de délibération sans qu'il ait été envoyé...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:05:27 : Sonia Brau : Ce ne sont pas les propos que vous avez tenus, vous avez dit que je faisais des choses illégales. Je vous demande de le dire au micro.

[M. Mirleau, déstabilisé]

00:05:32 : Matthieu Mirleau : ?!? C'est-à-dire que je dois répéter ? On est dans un jeu de répétition ?

00:05:36 : Sonia Brau : Non, je vous demande de dire clairement que vous ne prendrez pas part au vote parce que ce que je fais est illégal.

00:05:40 : Matthieu Mirleau : Je ne prendrai pas part au vote parce que j'estime le fait...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:05:44 : Sonia Brau : Non, pas j'estime ! Vous me dites...

[M. Mirleau coupe la parole à Mme le Maire]

00:05:48 : Matthieu Mirleau : J'ai quand même le droit de répondre comme j'ai envie quand même ? C'est pas vous qui allez me dire comment je dois parler quand même ?

00:05:51 : Sonia Brau : Je ne sais pas, j'essaye de faire une traduction de ce que vous avez dit les deux dernières minutes.

00:05:54 : Matthieu Mirleau : Non, vous essayez de parler à ma place. Quand je parle, vous me dites que je ne parle pas correctement. Donc laissez-moi parler...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:06:00 : Sonia Brau : Mais ça ne correspond pas à ce que vous avez annoncé au départ, vous avez annoncé au micro, rediffusé sur une bande, que je faisais des choses illégales.

00:06:08 : Matthieu Mirleau : C'est hyper-vague ce que vous dites.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:06:11 : Sonia Brau : Non, vous m'avez cité un texte, que dans votre explication, vous avez dit que je faisais des choses illégales.

00:06:18 : Matthieu Mirleau : Ecoutez, je suis sur le site [haute-garonne.gouv.fr](https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33080/218011/file/Fiche%201%20La_convocation_du_CM.pdf) ([https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33080/218011/file/Fiche%201%20La\\_convocation\\_du\\_CM.pdf](https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33080/218011/file/Fiche%201%20La_convocation_du_CM.pdf)), donc ce n'est pas moi qui l'ai inventé, il y a écrit "I. L'obligation de convoquer" : Toute séance du conseil municipal doit être précédée d'une convocation adressée aux membres du conseil municipal. Une délibération prise par le conseil municipal sans qu'aucune convocation n'ait été adressée à ses membres est illégale. Ca c'est pas moi qui l'ai dit, je lis ça sur le site du gouvernement, donc on a reçu une convocation, dans notre convocation il n'y a pas ces délibérations.

[Mme le Maire coupe la parole]

00:06:48 : Sonia Brau : D'accord, allez-y, M. Mirleau, allez-y, concluez. Excusez-moi, ce n'est pas que vous trouvez que je fais des choses illégales mais

parce que vous considérez que votre lecture du droit... Allez-y, Allez-y.

00:06:55 : Matthieu Mirleau : Ce n'est pas ma lecture du droit, donc moi je dis pas "Vous faites des choses illégales", je dis simplement que cette délibération, qui a été ajoutée à la dernière minute, étant donné qu'elle n'était pas précédée d'une convocation, eh bien, elle est illégale. Le fait d'ajouter une délibération à la dernière minute rend la délibération illégale. Moi j'y peux rien, c'est comme ça.

00:07:29 : Sonia Brau : Sauf injuste, je vous le dis, après bien entendu, je laisserai la parole à l'ensemble des membres qui veulent parler, parce que j'ai compris que c'était important, pour autant, ce que je vous dis, c'est que vous êtes en train de lire un article qui dit, que je ne peux pas, de moi-même, ajouter, un point, une délibération à l'ordre du jour, ce qui est le cas.

[M. Mirleau coupe la parole]

00:07:51 : Matthieu Mirleau : S'il n'est pas...

[Mme le Maire reprend la parole avant que M. Mirleau précise que c'est illégal s'il n'est pas précédé d'une convocation]

00:07:52 : Sonia Brau : Ce n'est pas ce que je fais. Ce que je fais, c'est de permettre sur table, des délibérations, et de demander l'avis du conseil, pour savoir si oui ou non, elles seront rajoutées à l'ordre du jour. Libre à vous de voter pour, de voter contre ou de ne pas prendre part au vote.

00:08:10 : Matthieu Mirleau : Bien sûr, c'est pour ça que je vous expliquais que je ne prendrai pas part au vote, parce que la phrase est hyper-clair, je ne comprends pas qu'on soit pas d'accord parce qu'il est écrit : "Une délibération prise par le conseil municipal sans qu'aucune convocation n'ait été adressée à ses membres est illégale." Moi je vois pas où est le... On a reçu la convocation...

[Mme le Maire coupe la parole]

00:08:35 : Sonia Brau : On a reçu la convocation, le point n'est pas à l'ordre du jour, c'est pourquoi je le propose sur table, libre à vous de vous proposer, pour, contre ou de ne pas prendre part au vote.

00:08:55 : Matthieu Mirleau : Je pense qu'on ne sera pas d'accord.

00:08:57 : Sonia Brau : On ne sera pas d'accord. D'autres prises de paroles ? Non ? Je n'en vois pas, je vais passer au vote. Qui est pour mettre ce point à l'ordre du jour ?

[Mme Agneray lève la main]

00:09:15 : Sonia Brau : Mme Agneray.

[Mme Dulongpont lève la main]

00:09:20 : Sonia Brau : Mme Dulongpont.

00:09:24 : Sonia Brau : Qui ne prend pas part au vote ?

[M. Belkacem, M. Caproni, M. Mirleau lèvent la main]

00:09:26 : Sonia Brau : M. Mirleau, M. Caproni, M. Belkacem. Monsieur, on sait les pouvoirs, ne vous inquiétez pas. Ensuite, qui est contre ? L'ensemble de la majorité, vous voyez, je le dis au micro. Je vous remercie.

[La majorité LR-UDI a donc voté CONTRE à l'unanimité de leur groupe (26 voix sur 26) l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour sans expliquer leur vote. Au vu des débats précédents, la raison n'est pas d'ordre légale, car nous ne sommes donc pas tombés d'accord sur le fait qu'il n'est pas possible d'ajouter, même via un vote de l'assemblée, un point à l'ordre du jour à la dernière minute. La raison se situe donc certainement sur le fond, à savoir qu'ils s'opposent à la création de pistes cyclables sécurisées à Saint-Cyr et à la création d'une commission sur les mobilités douces].